
Conférence du désarmement

13 juillet 2010

Français

Compte rendu définitif de la mille cent quatre-vingt-dixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 13 juillet 2010, à 11 h 10

Président: M. Gancho Ganev(Bulgarie)

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1190^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est pour la Bulgarie un grand honneur que d'accéder à la présidence de la Conférence. Nous sommes conscients de la grande responsabilité liée à cette tâche, particulièrement au stade critique que traverse la Conférence. Mais nous sommes aussi déterminés à continuer à explorer les divers moyens de parvenir à une solution acceptable pour tous les États membres qui permette à cette instance de reprendre son travail de fond;

Permettez-moi maintenant de souhaiter une très chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie, S. E. M. Nikolay Mladenov. Je suis très fier et très heureux qu'il ait pu assister à la Conférence du désarmement au moment où la Bulgarie en prenait la présidence.

J'ai à présent l'immense plaisir de donner la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (Bulgarie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me trouver ici aujourd'hui, non seulement comme Premier Ministre bulgare des affaires étrangères à prendre la parole devant la Conférence du désarmement, mais aussi en tant que Ministre d'un pays profondément attaché au multilatéralisme et particulièrement de parvenir par la voie multilatérale à notre objectif mondial d'un monde exempt d'armes nucléaires, d'un monde désarmé, d'un monde doté d'un régime renforcé de non-prolifération.

Les difficultés auxquelles le monde doit faire face aujourd'hui exigent de chaque État qu'il s'emploie activement avec ses partenaires pour renforcer la sécurité du monde et faire reculer l'insécurité. Nous devons par conséquent impérativement accepter des concessions et des compromis lors des discussions que nous avons, particulièrement lorsqu'elles portent sur des questions telles que le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Je ne crois pas que les armes nucléaires établissent des distinctions entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres États lorsqu'elles exercent leurs effets mortels.

Chaque année, nous nous réunissons ici à Genève en session annuelle pour réaffirmer notre attachement à la raison d'être première de la Conférence du désarmement, qui est de servir de cadre de négociation en matière de désarmement et de non-prolifération. Mais nous devons surtout nous réunir ici pour nous efforcer d'accomplir notre mission, qui consiste à œuvrer pour un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Je suis fermement convaincu que cette mission dépasse la politique et la diplomatie, les ambitions nationales et les ambitions personnelles.

C'est pour cela que je suis ici aujourd'hui, pour représenter un pays qui, je l'ai dit tout à l'heure, est pleinement attaché aux objectifs de désarmement multilatérale et de non-prolifération. Je suis ici pour réaffirmer notre conviction selon laquelle le multilatéralisme est le mécanisme le plus fiable pour parvenir à des solutions répondant aux préoccupations sécuritaires de chaque pays de la planète, et pour souligner que la Conférence du désarmement doit jouer un rôle essentiel en la matière. J'ai donc le sentiment qu'il est de mon devoir de faire entendre la voix de la Bulgarie et de son gouvernement, et d'appeler la Conférence du désarmement à agir. L'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence et son incapacité persistante à adopter un programme de travail sapent la confiance de la communauté internationale dans la faculté de cette instance à régler complètement les questions afférentes au désarmement et à la non-prolifération.

Rien – ni crainte, ni suspicion, ni la perception d'un pays ou d'un groupe de pays – ne doit nous empêcher de prendre le plus efficacement possible les mesures nécessaires pour parvenir à l'objectif d'un désarmement nucléaire.

La politique bulgare en matière de désarmement et de non-prolifération repose sur l'idée selon laquelle le renforcement du régime de non-prolifération constitue un préalable important pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Le désarmement nucléaire ne sera possible que si les engagements appropriés sont pris pour réduire le risque de prolifération des matières fissiles sensibles. Il existe des centaines de tonnes de matières fissiles de qualité militaire qui sont la cible potentielle d'actes de sabotage, d'utilisation abusive ou de détournement et qui sont mal protégées.

Il serait donc logique et dans l'ordre des choses d'ouvrir ici, à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui contribuerait à promouvoir le désarmement nucléaire et à prévenir la prolifération. C'est une des raisons pour lesquelles l'ouverture de telles négociations ne peut plus être reportée.

J'aimerais maintenant aborder très brièvement d'autres points.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une autre priorité urgente qui, lorsqu'elle sera réglée, marquera un pas en avant décisif sur la voie du désarmement nucléaire. Notre gouvernement se félicite de la décision du Président Obama, des États-Unis d'Amérique, de tout faire pour que son pays ratifie le Traité, démarche qui, nous l'espérons, enverra un message fort à tous les pays qui ne l'ont pas encore ratifié.

L'attachement de la Bulgarie au désarmement général et à la non-prolifération repose aussi sur l'idée selon laquelle le désarmement doit servir de moteur à la promotion des principes et pratiques inscrites dans le droit international humanitaire. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions, le 1^{er} août 2010, et espérons que tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention y adhéreront dès que possible.

La Bulgarie estime par ailleurs que cet exemple positif incitera la Conférence à rechercher de nouvelles méthodes pour parvenir au consensus.

Mon pays accède à la présidence de la Conférence du désarmement à un moment particulièrement riche sur le plan du désarmement et de la non-prolifération. Le monde extérieur semble éprouver des difficultés à comprendre ce qui se passe à la Conférence.

Permettez-moi de dire quelques mots à ce sujet.

Je prends acte avec satisfaction de l'élan positif suscité l'année dernière dans le domaine du désarmement par l'Administration des États-Unis, qui a annoncé son intention de relancer l'effort visant à débarrasser le monde de l'arme nucléaire, annonce qui a été suivie d'initiatives du même ordre de la part d'un certain nombre d'États dotés d'armes nucléaires. Cette importante démonstration de bonne foi a été saluée par la majorité des États, qui ont réaffirmé leur conviction selon laquelle il était grand temps de faire avancer le désarmement. Même cette instance a connu un regain d'optimisme lorsqu'elle a adopté son programme de travail pour 2009, après onze années de discussions. C'est en se fondant, notamment, sur l'idée selon laquelle la sécurité des matières nucléaires était la priorité du désarmement et de la non-prolifération nucléaires que l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 64/29, dans laquelle elle a exhorté la Conférence du désarmement à s'entendre rapidement en 2010 sur un programme de travail qui porte sur l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Cette initiative a reçu l'appui du Conseil de sécurité qui a adopté sa résolution 1887 au cours d'une séance historique, en septembre 2009. Au cours de cette séance, le Conseil s'est engagé à favoriser des progrès importants dans le cadre des efforts bloqués depuis longtemps visant à enrayer la prolifération des armes nucléaires et à réduire les stocks d'armes existants. Cet

engagement a été réaffirmé lors du Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington en avril dernier.

La cause du désarmement nucléaire a bénéficié d'un élan important lorsque la Russie et les États-Unis ont signé le nouveau Traité START, franchissant un nouveau pas important dans la bonne direction et, il faut l'espérer, annonçant l'élimination totale d'armes nucléaires. La conclusion du nouveau Traité START montre clairement comment les bonnes intentions et la volonté politique peuvent se traduire dans la réalité.

Il en va de même en ce qui concerne la Conférence d'examen du TNP tenue à New York en 2010, qui est parvenue à un accord; cet accord a, en lui-même, restauré la confiance de la communauté internationale dans le régime de non-prolifération. Après dix années de déclin du multilatéralisme, et au lendemain des récents succès remportés dans le cadre des initiatives bilatérales de limitation des armements et de renforcement de la sécurité nucléaire, le résultat de la Conférence d'examen du TNP a montré que le consensus multilatéral en matière de désarmement nucléaire était possible. Parmi les autres accords importants obtenus lors de la Conférence d'examen du TNP, il a été décidé d'appeler la Conférence du désarmement à engager sans retard un travail de fond sur la base d'un programme de travail concerté, complet et, il va sans dire, équilibré.

Au cours des douze derniers mois écoulés, nous avons assisté à l'expression de la volonté politique manifeste de promouvoir le désarmement et la non-prolifération. Les récents événements positifs montrent que les États ont, dans leur majorité, pris sérieusement conscience de la nécessité de parvenir à un terrain d'entente sur le désarmement nucléaire et de dépasser les divergences et les craintes.

Pourtant, en dépit de tous ces éléments positifs, la Conférence reste bloquée par une prudence et une méfiance excessives, qui se traduisent par des obstacles de procédure à son fonctionnement.

Il y a à peu près douze ans, depuis la conclusion des négociations sur le TICE, que la Conférence du désarmement n'a produit aucun résultat significatif. Le monde et l'idée que nous nous faisons de la sécurité ont connu de profonds bouleversements depuis douze ans, mais la Conférence, elle, n'a pas changé. Son ordre du jour est resté le même pendant douze ans.

Nous devons repenser les mécanismes de la Conférence, ce qu'elle offre à ses États membres, et la façon de traiter efficacement les questions pertinentes en matière de désarmement et de non-prolifération dont nous sommes saisis. La question mérite d'être posée, et il faudra y apporter des réponses. La Conférence créée en 1979 est-elle encore capable de susciter et préserver la confiance nécessaire pour permettre aux délégations de se réunir pour négocier? Pourquoi, alors que la communauté internationale manifeste clairement sa volonté d'aller de l'avant sur les questions de désarmement et de non-prolifération, la Conférence est-elle incapable de convertir cet appui en accords spécifiques? Je suis certain que des questions du même ordre ont été posées par beaucoup d'entre vous. J'espère simplement que lorsque des réponses auront été articulées, il ne sera pas trop tard.

Malgré les difficultés rencontrées par la Conférence du désarmement depuis dix ans, la Bulgarie continue et continuera d'attacher une grande importance à ses travaux. Nous sommes fermement convaincus que pour être efficaces, les instruments de désarmement doivent être basés sur le principe d'ouverture, car ils imposent des obligations à tous les États membres. La Conférence du désarmement a un rôle essentiel à jouer dans ce domaine, car elle est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Elle est l'incarnation du multilatéralisme en tant qu'instrument de promotion d'un système international régulé.

C'est pourquoi j'encourage vivement toutes les délégations à faire montre du nécessaire esprit de compromis et de souplesse sans lequel le multilatéralisme est inenvisageable et à adopter un programme de travail qui permettra à la Conférence du désarmement de traiter de façon systématique et logique les questions prioritaires inscrites à son ordre du jour.

Le récent projet de décision soumis sous la cote CD/1889 par la présidence brésilienne est une nouvelle version actualisée et souple du compromis atteint l'année dernière à la Conférence. Il reflète les dernières évolutions survenues à la Conférence, et offre la possibilité de prendre en compte les préoccupations de tous les États de manière transparente et ouverte.

Les négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence doivent constituer une mesure pratique essentielle de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La Bulgarie pense que de telles négociations, si elles sont menées de bonne foi et sans préjuger du résultat, doivent avoir pour objectif de parvenir à un traité complet, non discriminatoire et vérifiable.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est aussi essentielle aux travaux de la Conférence.

Le fait de parvenir à un consensus dans le temps qu'il nous reste d'ici à la fin de la présente session annuelle représenterait un signal clair indiquant que le multilatéralisme à la Conférence du désarmement est possible, message d'autant plus important dans la perspective de la réunion de haut niveau sur les négociations de désarmement multilatéral, qui doit se tenir à New York en septembre prochain. Au point où nous en sommes aujourd'hui, une conception claire et détaillée du désarmement multilatéral est plus que jamais nécessaire, raison pour laquelle les attentes de changements dans le prolongement de cette réunion de haut niveau sur le plan du désarmement sont élevées. La Conférence du désarmement doit être la première bénéficiaire de la réunion de haut niveau.

Pour conclure, je voudrais dire que j'appuie sans réserve les efforts faits par la présidence bulgare pour assurer la continuité et la progression des travaux effectués par ses prédécesseurs, les délégations brésilienne, belge, biélorussienne et du Bangladesh, auxquelles je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour leur excellent travail.

Je tiens également à souligner que cette instance est à la croisée des chemins s'agissant des futurs efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Soit nous saisissons la possibilité d'inverser la propagation des armes nucléaires et amorcerons le processus de leur élimination complète, soit nous prolongerons la période d'indécision, après quoi nous devons faire face aux résultats de notre propre incapacité à agir ensemble conformément à nos décisions et à nos engagements. Nous porterons la responsabilité de tout ce qui va se passer à partir de maintenant.

Je vous remercie, et souhaite à la Conférence la réussite maximale dans ses travaux.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie.

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner le Ministre. Nous reprendrons nos travaux dans quelques minutes.

La séance est suspendue à 11 h 30; elle reprend à 11 h 35.

Le Président (*parle en anglais*): La séance plénière est reprise.

J'ai le plaisir de donner maintenant la parole à notre deuxième orateur, qui est M. Frank Rose, Sous-Secrétaire d'État adjoint à la politique de défense et aux opérations de vérification, des États-Unis d'Amérique. Il va informer la Conférence du désarmement de la nouvelle politique spatiale de son pays.

M. Rose (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis heureux de me trouver parmi vous aujourd'hui pour évoquer la nouvelle politique spatiale des États-Unis d'Amérique. Cette politique, qui a été officialisée il y a deux semaines à peine, est une affirmation des plus hautes priorités du Président Obama en matière spatiale, et reflète les principes et objectifs qui sous-tendent les programmes et activités entrepris dans ce domaine aux États-Unis. Cette nouvelle politique, outre qu'elle fixe un cadre pour la poursuite de nos activités d'exploration et d'utilisation de l'espace, traduit l'engagement des États-Unis de travailler en étroite coopération avec la communauté internationale pour faire en sorte que l'espace profite à l'ensemble des pays.

Au cours des quatre années qui nous séparent de l'adoption de la précédente politique spatiale des États-Unis, en 2006, un certain nombre d'événements sont venus modifier les possibilités, les difficultés et les menaces rencontrées par la communauté spatiale internationale. La nouvelle politique intègre ces changements et traduit le fait que l'espace est devenu une composante encore plus importante de la sécurité internationale et économique collective.

La politique spatiale voulue par le Président Obama met l'accent de façon plus prononcée sur les orientations suivantes: développer la coopération et la collaboration internationales; encourager une action responsable dans l'espace; promouvoir l'utilisation des biens et services utilisant l'espace à des fins commerciales; renforcer et dynamiser le secteur spatial américain; promouvoir l'ouverture et prendre de nouvelles mesures de transparence et de confiance; et protéger les biens spatiaux sensibles.

J'aimerais aujourd'hui décrire un certain nombre d'aspects de cette nouvelle politique. En premier lieu, j'expliquerai comment nous entendons développer la coopération internationale. En deuxième lieu, je décrirai la façon dont la transformation de l'environnement spatial a conduit à une multiplication des difficultés en même temps qu'à un besoin accru de stabilité dans l'espace. En troisième lieu, j'expliquerai comment la coopération peut contribuer à renforcer la stabilité dans l'espace. En quatrième lieu, je décrirai les répercussions de notre nouvelle politique sur les positions adoptées par les États-Unis à la Conférence du désarmement. En cinquième lieu, enfin, je partagerai notre point de vue sur la façon dont tous les pays peuvent contribuer à préserver l'environnement spatial pour les générations futures.

Un élément essentiel de la politique spatiale des États-Unis réside dans le fait que les États-Unis entendent intensifier la coopération internationale dans les activités spatiales. Ils travailleront avec leurs alliés, leurs amis et leurs partenaires dans le monde, dans le cadre d'une coopération renforcée dans le domaine scientifique et dans l'exploration spatiale par des vols habités ou non. Nous mènerons également des programmes de coopération renforcée dans l'utilisation des satellites d'observation de la Terre, afin de faciliter les prévisions météorologiques, la surveillance de l'environnement et le développement durable dans le monde.

S'agissant de l'exploration de l'espace, les États-Unis continueront à gérer la Station spatiale internationale en coopération avec nos partenaires internationaux, selon toute probabilité jusqu'en 2020 et même au-delà, et intensifieront leurs efforts pour exploiter au mieux les retombées de cette exploration. Ils exécuteront par ailleurs un nouveau programme de développement et d'expérimentation de technologies spatiales, en collaboration avec des partenaires internationaux et autres, dans le but de mettre au point et

d'expérimenter diverses techniques susceptibles d'accroître les moyens, de réduire les coûts et de créer de nouvelles possibilités d'activités spatiales.

Une autre initiative internationale consiste à promouvoir l'interopérabilité des moyens spatiaux des États-Unis et ceux des autres pays, notamment en poursuivant les efforts de renforcement de la compatibilité et de l'interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite. Enfin, nous travaillerons pour faire en sorte que l'espace bénéficie à toute l'humanité en favorisant les efforts de collaboration dans la collecte et le partage des informations afférentes à l'espace.

Dans leur nouvelle politique spatiale, les États-Unis prennent acte de la transformation de l'environnement spatial et de l'évolution de l'utilisation que nous en faisons. Au début de l'ère spatiale, seuls quelques États pouvaient prétendre à exploiter cet environnement, et les conséquences des comportements irresponsables ou non intentionnels étaient très limitées. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où les retombées de l'espace se manifestent dans presque tous les domaines. La croissance et l'évolution de l'économie mondiale ont permis à des pays et des organisations toujours plus nombreux d'utiliser l'espace.

Les moyens spatiaux sont utilisés pour créer de la richesse et de la prospérité, surveiller l'environnement et les ressources naturelles, et explorer les horizons inconnus de notre système solaire et au-delà. De même, de plus en plus de pays utilisent les satellites pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en favorisant une plus grande transparence et la stabilité entre les pays et en permettant une communication vitale susceptible d'éviter les conflits potentiels. Ces systèmes spatiaux permettent en outre aux habitants et aux gouvernements du monde de voir clairement, de communiquer avec certitude, de naviguer avec précision et d'exercer en toute confiance.

La transformation de l'environnement spatial ne va pas sans poser de difficultés. L'interconnexion des moyens spatiaux et la dépendance croissante du monde vis-à-vis de ces outils font que les actes irresponsables dans l'espace peuvent avoir des conséquences dévastatrices pour nous tous. De plus, après des décennies d'activité dans l'espace, l'orbite terrestre est polluée de débris. Les pays et les entreprises commerciales ne cessent de développer leurs activités, multipliant ainsi les risques de nouvelles collisions.

Ces nouvelles difficultés imposent une plus grande stabilité dans l'espace. Notre nouvelle politique spatiale reconnaît que le moyen le plus efficace de renforcer la stabilité dans l'espace est de développer la coopération internationale. Pour renforcer la stabilité des activités dans l'espace, il faut avant tout garantir la durabilité à long terme de l'environnement spatial en développant les mesures internationales visant à limiter la production de débris orbitaux. En deuxième lieu, nous devons améliorer notre compréhension commune de la situation, des utilisateurs de l'espace et des raisons qui les poussent à l'utiliser. En troisième lieu, il est possible d'améliorer la stabilité dans l'espace en développant le partage d'information en vue d'éviter les collisions entre objets spatiaux. Enfin, en quatrième lieu, il est possible de renforcer la stabilité en développant les mesures de transparence et de confiance propres à promouvoir des activités sûres et responsables dans l'espace. Je voudrais maintenant m'arrêter sur chacun de ces aspects.

Il est essentiel de réduire la production de débris orbitaux pour assurer la durabilité à long terme des activités spatiales. Comme l'a déclaré en substance la Secrétaire d'État Hillary Clinton dans son discours du 28 juin 2010 sur la politique spatiale nationale, les États-Unis prévoient d'intensifier leur coopération dans le cadre de l'ONU, avec les autres gouvernements et avec les organisations non gouvernementales, pour résoudre le problème croissant des débris orbitaux et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'utilisation durable de l'espace.

En outre, les États-Unis continueront à promouvoir le développement et l'adoption de normes internationales visant à réduire la quantité de débris, sur la base des Lignes directrices d'atténuation des débris spatiaux. En collaboration avec les autres puissances spatiales, les États-Unis poursuivront leur effort de recherche et développement de technologies et de techniques visant à atténuer et éliminer les débris orbitaux, à réduire les risques et à nous permettre de mieux apprécier la situation actuelle en matière de débris et son évolution future.

La nouvelle politique spatiale des États-Unis souligne également l'importance d'une bonne connaissance de la situation dans l'espace. Elle donne pour instruction aux départements et agences gouvernementaux d'assurer et d'intégrer la surveillance spatiale – c'est-à-dire l'observation de l'espace et des activités qui s'y déroulent – à l'observation météorologique spatiale et à d'autres informations, afin de développer en temps voulu une connaissance précise de la situation dans l'espace.

La nouvelle politique encourage par ailleurs les départements et agences gouvernementaux à collaborer avec les autres pays, les entreprises commerciales et les organisations intergouvernementales afin d'améliorer notre capacité collective à détecter, signaler, décrire et expliquer rapidement les perturbations d'origine naturelle ou humaine des systèmes spatiaux. Ces améliorations témoignent de la volonté constante des États-Unis de promouvoir la sécurité des vols de l'ensemble des puissances spatiales.

Pour améliorer l'échange d'informations et mieux éviter les collisions entre objets spatiaux, les États-Unis sont désormais engagés, en vertu de leur nouvelle politique spatiale, à collaborer avec les acteurs économiques et les autres pays à l'amélioration des bases de données relatives aux objets spatiaux. Ils sont par ailleurs encouragés à coopérer à l'élaboration de mesures visant à promouvoir des normes internationales communes concernant les données et leur intégrité.

En outre, la nouvelle politique promeut une collaboration en matière de diffusion des informations afférentes à la surveillance orbitale, et notamment des prévisions concernant les conjonctions d'objets orbitaux potentiellement dangereuses. Cet aspect est particulièrement important au vu des récentes collisions, telles que celle de février 2009 entre un satellite privé de communication Iridium et un satellite militaire russe inactif, et aussi de la pléthore de quasi-collisions.

Dans le cadre de l'effort visant à prévenir de nouvelles collisions, les États-Unis ont amélioré leur capacité d'analyse des objets dans l'espace et de prévision des risques potentiels encourus par les objets spatiaux. Je suis heureux de vous faire savoir que, depuis décembre 2009, le Centre conjoint des opérations spatiales de la base aérienne de Vandenberg, en Californie, surveille régulièrement tous les satellites actifs au regard du catalogue de l'ensemble des satellites afin de déceler les proximités trop grandes. Les États-Unis informent également les autres gouvernements et les opérateurs commerciaux de satellites chaque fois que leurs analystes estiment qu'un de leurs satellites est susceptible de passer à proximité d'un autre objet spatial ou de débris spatiaux.

Enfin, la nouvelle politique spatiale précise que les États-Unis chercheront à mettre en œuvre des mesures pragmatiques de transparence et de confiance, dans le but de renforcer la stabilité dans l'espace et de réduire les risques d'incidents, de perceptions erronées et de méfiance. Les États-Unis feront en sorte que toutes les mesures de confiance contribuent à améliorer leur sécurité, celle de leurs alliés et celle de leurs amis.

À la différence de la politique spatiale de 2006, la nouvelle politique spatiale prévoit également que les États-Unis examineront les concepts et propositions afférents à la limitation des armements dans l'espace qui répondent aux critères d'équité et de vérifiabilité effective, et qui contribuent à améliorer leur sécurité nationale et celle de leurs alliés. Cette approche est compatible avec la politique spatiale à la fois ancienne et

bipartisan des États-Unis et avec les normes de vérification que les États-Unis appliquent aux autres accords de limitation des armements.

Pour en venir à une question qui intéresse tout particulièrement cette instance, permettez-moi de réaffirmer que les États-Unis demeurent favorables à l'inclusion dans le programme de travail de la Conférence du désarmement d'un mandat de discussion au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace». C'est sur cette base qu'un compromis a été atteint à la Conférence en mai 2009.

En tant que puissance spatiale de premier plan, les États-Unis demeurent déterminés à résoudre les difficultés apparues à la faveur de la transformation de l'environnement spatial, mais cette démarche ne peut relever de la seule responsabilité des États-Unis. Comme l'affirme le premier principe de la nouvelle politique spatiale: «Il est de l'intérêt commun de tous les pays d'agir de façon responsable dans l'espace pour contribuer à prévenir les incidents, les perceptions erronées et la méfiance.». Les États-Unis appellent tous les gouvernements du monde à travailler ensemble pour adopter des approches permettant de mener des activités responsables et de protéger ainsi ce droit pour le bien des générations futures. Par ailleurs, nous exhortons tous les pays à mener ces activités spatiales dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Les États-Unis appellent également les autres pays à reconnaître et respecter le principe selon lequel tous les pays ont le droit d'explorer et d'exploiter l'espace à des fins pacifiques et au bénéfice de toute l'humanité, conformément au droit international. Le principe des «fins pacifiques» autorise l'utilisation de l'espace dans le cadre d'activités destinées à préserver la sécurité nationale des pays. Dans ce contexte, les États-Unis estiment que les systèmes spatiaux de tous les pays ont le droit de s'introduire dans l'espace et d'y mener des opérations sans subir d'ingérences. C'est pourquoi nous continuerons à considérer les ingérences ciblées dans les systèmes spatiaux, y compris les infrastructures d'appui, comme une atteinte aux droits des États, et agirons en conséquence.

Depuis le début de la conquête spatiale, les États-Unis n'ont eu de cesse d'affirmer leur volonté d'améliorer le bien-être de l'humanité en coopérant avec les autres États pour préserver la liberté d'explorer et d'utiliser l'espace. La nouvelle politique spatiale voulue par le Président Obama renouvelle la promesse de coopération des États-Unis, qui sont convaincus que leur nouveau dynamisme et le renforcement de la collaboration internationale permettront à tous les pays – puissances spatiales et autres – d'assister à l'élargissement de leur horizon, au développement de leurs connaissances et à l'amélioration de leur qualité de vie.

Cela a été pour moi un plaisir de vous parler aujourd'hui d'une politique dont je suis très fier. Comme l'a déclaré le Président Obama, cette politique traduit l'attachement des États-Unis à la découverte scientifique et à l'innovation technologique, et exprime leur foi inébranlable dans l'avenir, même en période de difficultés. Notre nouvelle politique souligne notre volonté renouvelée de renforcer la coopération internationale et de contribuer ainsi à la stabilisation de l'environnement spatial, mais elle est également un appel lancé à tous les autres États pour qu'ils agissent de façon responsable pour garantir la durabilité à long terme de nos activités spatiales. Les États-Unis ont hâte de travailler avec tous les acteurs spatiaux responsables pour créer un environnement spatial plus sûr et plus stable au bénéfice de tous les pays.

Merci, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Rose de son exposé très intéressant. Je crois qu'il est toujours utile pour la Conférence d'être informée de la politique spatiale d'une des plus grandes puissances spatiales.

Vous avez à présent la possibilité de prendre la parole pour faire des commentaires ou poser des questions à M. Rose. Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Permettez-moi, au nom de la délégation russe, de remercier aussi M. Frank Rose de son exposé très détaillé sur la nouvelle politique spatiale des États-Unis d'Amérique. Nous nous félicitons de la nouvelle approche adoptée par l'Administration des États-Unis en ce qui concerne la question de l'espace, et nous comprenons que cette révision a été modelée par un ensemble d'événements concrets. En particulier, comme l'a indiqué M. Rose, la collision de deux satellites – un américain et un russe – en février 2009 a très clairement mis en évidence la nécessité de coopérer pour prévenir de tels incidents. De même, la coopération dans le contexte de la Station spatiale internationale montre les bénéfices qui peuvent être retirés de l'exploration conjointe de l'espace.

S'agissant du travail de la Conférence du désarmement, il va sans dire que nous sommes intéressés au premier chef par les problèmes afférents à l'espace et à la sécurité internationale, et, dans ce contexte, nous prenons note avec un intérêt particulier des activités relevant de cette nouvelle politique qui concernent spécialement les mesures propres à garantir la transparence et la sécurité dans l'espace.

L'année dernière, la Première Commission de l'Assemblée générale est, pour la première fois, parvenue à un consensus sur la résolution traditionnelle concernant les mesures propres à renforcer la transparence et la confiance dans les activités spatiales, traditionnellement soumise par la Russie et la Chine. À cette époque, la délégation américaine ne s'est pas opposée au consensus, dans la perspective d'une révision de la politique spatiale des États-Unis, et nous espérons qu'à la prochaine session cette volonté de ne pas briser un consensus évoluera pour prendre la forme d'un appui plus actif en faveur de telles mesures de transparence et de confiance, dont la promotion est préconisée dans ladite résolution.

À la lumière de l'exposé que nous venons d'entendre, je voudrais poser une question à M. Rose. L'officialisation de cette nouvelle politique spatiale des États-Unis d'Amérique signifie-t-elle que les instruments juridiques relatifs à la sécurité dans l'espace actuellement en vigueur sont insuffisants, et les États-Unis sont-ils prêts à s'associer à l'élaboration d'instruments susceptibles de combler les lacunes du droit international et de nous permettre de renforcer davantage la sécurité dans l'espace?

Merci.

Le Président (*parle en anglais*): M. Rose, vous pouvez, à votre guise, choisir de répondre séparément à chaque question ou de faire des réponses groupées. Vous avez la parole.

M. Rose (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je remercie mon collègue russe de ces remarques très très pertinentes.

Permettez-moi de répondre d'abord à sa dernière question. S'agissant de la négociation d'un nouvel instrument de limitation des armements dans l'espace, les États-Unis sont de l'avis que nous n'avons jusqu'à présent reçu aucune proposition concernant la limitation des armements dans l'espace qui réunissent tous les critères d'équité et de vérifiabilité effective que j'ai soulignés.

Cela dit, la nouvelle politique est très claire sur le fait que nous travaillerons avec toutes les puissances spatiales à l'élaboration de mesures de transparence et de confiance.

Toutefois, à ce stade, les États-Unis n'ont enregistré aucune proposition de limitation des armements dans l'espace qui réunisse les critères que j'ai énoncés, à savoir l'équité et la vérifiabilité effective, mais, je le répète, nous souhaitons travailler avec nos collègues russes et autres sur des mesures de transparence et de confiance à court terme qui soient susceptibles d'améliorer la durabilité à long terme de l'espace pour toutes les générations.

Le Président (*parle en anglais*): Merci, M. Rose. Je donne maintenant la parole à M. Jazaïry, Ambassadeur de l'Algérie.

M. Jazaïry (Algérie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous adresser mes chaleureuses félicitations et de dire toute ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Brésil, pour le rôle très constructif qu'il a joué. Je suis convaincu que vous préserverez la flamme et que nous serons en mesure de progresser.

Il est intéressant de noter, comme cela a été fait dans les deux interventions de ce matin, que le monde extérieur est bel et bien traversé par une forte volonté d'aller de l'avant dans le domaine du désarmement. Le problème est que la Conférence ne suit pas le rythme, comme l'a souligné, en particulier, le Ministre bulgare des affaires étrangères. À cet égard, l'évolution de la politique des États-Unis telle qu'elle a été décrite par le Sous-Secrétaire d'État adjoint est aussi intéressante. Je tiens à indiquer, en particulier, que cette journée est une journée heureuse pour l'Algérie, car, outre cette évolution, nous avons lancé aujourd'hui en coopération avec l'Inde un nouveau satellite dans le contexte de la coopération Sud-Sud.

La question que je voudrais poser à Monsieur l'Ambassadeur Rose concerne son allusion au mandat qui incombe à la Conférence au titre du point de son ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace». Il a fort aimablement mentionné la proposition que mon pays avait faite en mai 2009, proposition qui a été étoffée par mes éminents successeurs et qui a abouti à la dernière version présentée par l'Ambassadeur du Brésil. Cependant, son allusion diffère quelque peu du contenu effectif du mandat. L'Ambassadeur Rose fait allusion à l'inclusion d'un mandat de discussion dans le programme de travail de la Conférence, au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace». Or, à la lecture du document CD/1889, et plus particulièrement de l'alinéa *c* du paragraphe 1, sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, vous constaterez que le mandat consiste à examiner «quant au fond toutes les questions relatives à la prévention d'une [course aux armements dans l'espace], sans limitations et sans exclure la possibilité que des négociations multilatérales se tiennent sur toutes ces questions dans le cadre de la Conférence du désarmement».

Devons-nous par conséquent interpréter la formulation donnée par l'Ambassadeur Rose comme l'expression d'un désaccord avec la formulation qui figure à l'alinéa *c* du paragraphe 1? Je serais très heureux de recevoir une réponse sur ce point.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Jazaïry. M. Rose, vous avez la parole.

M. Rose (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Non, nous appuyons cette formulation. Monsieur le Président, les États-Unis appuient effectivement la formulation en question.

Le Président (*parle en anglais*): Merci. Je crois que l'Ambassadeur Jazaïry est satisfait par cette réponse.

M. Rose (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je remercie l'Ambassadeur de l'Algérie de m'avoir promu au rang d'Ambassadeur.

Le Président (*parle en anglais*): Merci. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil, M. Soares Macedo.

M. Soares Macedo (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, vous savez que vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation. Je demeure déterminé à travailler avec vous en toute confiance et en toute amitié.

Je ne puis m'empêcher de saluer la réponse qui vient d'être donnée à l'Ambassadeur Jazaïry. Je crois qu'il s'agit d'un progrès, et je dirais, en fait, que même si on pouvait peut-être en dire plus sur les critères d'équité et de vérifiabilité effective, une négociation est envisageable dans le respect de ces critères. La vérifiabilité effective dont nous parlons officieusement dans cette salle depuis quelques années est réalisable avec les moyens dont disposent de nombreux pays. Beaucoup de pays disposent de moyens, et il est donc possible de conclure un accord international répondant à ces critères.

Le critère d'équité n'est pas très clair dans mon esprit. Si je comprends bien, étant donné le fait qu'un pays a beaucoup d'avance sur les autres, non sur le plan du niveau technologique, mais aussi du point de vue d'utilisation de l'espace, tout engagement représenterait une responsabilité proportionnée pour ce pays.

Cette idée me paraît intéressante, car il existe, dans pratiquement tous les domaines – économique, scientifique, technologique et autres –, un déséquilibre évident entre les pays. Si ce principe est appliqué, les pays les plus en pointe ne seront jamais en mesure de négocier un accord ou d'y adhérer. Fort heureusement, tel n'est pas le cas. Je dis cela sans aucune intention d'ouvrir un débat, mais simplement pour exprimer les difficultés que j'éprouve à saisir le sens et le contour exact de ce critère d'équité appliqué à de possibles négociations concernant l'espace et d'autres domaines d'action multilatérale.

Mais je voudrais dire, en tant qu'Ambassadeur, que c'est fort justement que l'Ambassadeur Jazaïry a conféré ce titre à M. Rose. Il est admis, à tout le moins, comme membre d'honneur de ce club. Sa déclaration était très claire, et je tiens à l'en remercier.

Le Président (*parle en anglais*): Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie donc une nouvelle fois, M. Rose, de votre exposé et de votre disponibilité pour dialoguer avec les membres de la Conférence.

Le Canada a demandé la parole.

M. Grinius (Canada) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi d'aborder une toute autre question, qui, je dois le dire, est directement liée à nos discussions sur la question de l'espace.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer l'accession de la Bulgarie à la présidence de la Conférence du désarmement et de confirmer la volonté du Canada de travailler de façon constructive avec vous pendant toute la durée de votre mandat. Peut-être parviendrons-nous, par miracle, à l'adoption d'un programme de travail. Je l'espère, sous votre présidence.

Je tiens à remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Mladenov, de son allocution de ce matin, et je me réjouis de la présidence bulgare. Je pense que ses propos, qui ont été soulignés par l'Ambassadeur Jazaïry, sont d'une grande importance, à savoir que des progrès considérables sont en cours dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, à la fois sur le plan psychologique et sur le fond, et ce, partout, sauf, semble-t-il, à la Conférence du désarmement.

Permettez-moi aussi de saisir cette occasion de remercier le Sous-Secrétaire d'État adjoint, M. Rose – désormais l'Ambassadeur Rose – d'avoir été avec nous ce matin pour présenter en détail la nouvelle politique spatiale des États-Unis. Les contributions des États-Unis s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'examen du point de l'ordre du jour sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et nous saluons sincèrement l'ouverture de votre gouvernement sur ce point, illustrée, en particulier, par votre visite parmi nous.

Je voudrais parler de la Conférence sur la sécurité spatiale, organisée ici par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), les 29 et 30 mars 2010. Le titre de la conférence de cette année, «Éléments essentiels de compréhension et points importants pour les négociations», apparaît fort à propos, au vu des échanges que nous avons eus aujourd'hui. La conférence a été organisée par l'UNIDIR, avec un appui matériel et financier important des gouvernements de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie, ainsi que de la Secure World Foundation et de The Simons Foundation.

L'UNIDIR a établi un rapport sur ce séminaire, dont il peut fournir des exemplaires. J'ai soumis ce rapport au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Ordzhonikidze, lui demandant de le publier en tant que document officiel de la Conférence et de le distribuer à tous les États membres et à tous les observateurs. J'invite le secrétariat, conformément à notre pratique de ces dernières années, à faire en sorte que ce document soit dûment référencé à l'endroit voulu du rapport que la Conférence soumettra cette année à l'Assemblée générale. Je crois qu'à l'instar des rapports précédents de l'UNIDIR ce rapport contribue sensiblement à améliorer notre compréhension et, pour parler franchement, qu'il instruit chacun d'entre nous sur les questions que, je l'espère, nous continuerons d'examiner en profondeur au titre du point pertinent de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Grinius, Ambassadeur du Canada, de sa déclaration et des informations très intéressantes qu'il nous a communiquées concernant le rapport de la Conférence de 2010 de l'UNIDIR. Je vous remercie aussi, bien entendu, des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Si tel n'est pas le cas, nos travaux d'aujourd'hui sont terminés.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 15 juillet, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 10.